

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 49
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_160_CC_25
Présentation du rapport annuel de janvier 2025 à janvier 2026 (fin du contrat) relatif à l'exploitation du camping de l'Hermitage par la SPL TAMARUN dans le cadre d'une délégation de service public

Nombre de votants : 55

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
22 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
05/10/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Mme Jacqueline APAYA - Mme Manon VINCELOT - M. Olivier HOARAU - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Audrey CESAR - M. Seeven RANGAMA-PETCHY procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Isabelle ERUDEL - Mme Virginie SALLE procuration à M. Kévin DAIN - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Annick LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026 160 CC 25 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE JANVIER 2025 À JANVIER 2026 (FIN DU CONTRAT) RELATIF À L'EXPLOITATION DU CAMPING DE L'HERMITAGE PAR LA SPL TAMARUN DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Président de séance expose :

1. LE CONTEXTE

Inauguré le 19 décembre 2012, le Territoire de l'Ouest a confié la gestion du camping intercommunal de l'Hermitage-les-Bains à la SPL Tamarun, dans un premier temps par voie de contrat de prestations intégrées de type régie intéressée entre 2012 et 2016, puis par un contrat de quasi-régie sous la forme d'une délégation de service public, à partir du 1^{er} septembre 2016 pour une durée de 8 ans.

Dans le cadre de ce contrat, 10 avenants ont été validés :

N° avenant	Date	Désignation	Investisse	Fonctionnement
1	Novembre 2017	Conception et réalisation de travaux de pose de caillebotis sur les 20 dalles de béton des Tentes Safari	50 000 €	-
2	Février 2019	Compensation financière pour pallier la perte générée par la suppression du dispositif des contrats aidés	-	70 000 €
3	Mars 2020	Aide financière complémentaire sur les travaux de construction des HLL suite à la réévaluation du projet de réalisation	250 000 €	-
4	Janvier 2021	Modification des tarifs. Mise en place de tarifs actualisés pour le grand public (hors public CAF)	-	-
5	Mars 2021	Compensation financière correspondant à la perte financière en lien avec les travaux de construction des HLL et la fermeture du site pendant la période de confinement		96 750 €
6	Octobre 2022	Aide financière pour permettre le remplacement des 20 Tentes Safari	200 000 €	
7	Juillet 2024	Modification des tarifs pour les bénéficiaires de l'aide au temps libre de la CAF		
8	Août 2024	Prorogation de la DSP de 12 mois jusqu'au 31 août 2025		
9	Août 2025	Prolongation du contrat de DSP jusqu'au 31 août 2027		
10	Novembre 2025	Réduction de la durée validée par l'avenant 9 de 25 mois avec fin au 31 janvier 2026		

La fin de contrat de DSP étant arrêté au 31 janvier 2026, le Déléataire a communiqué deux rapports distincts : un rapport anuel 2025 ; un rapport du 1^{er} janvier au 31 janvier 2026.

A noter par ailleurs que la SPL a communiqué un rapport de fin de délégation de service public couvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 janvier 2026. Ce document est en lien avec le protocole de clôture de contrat de DSP qui déterminera les modalités de sortie de contrat, notamment financières.

La présente note vise à présenter les rapports d'activité annuels et mensuel de janvier soumis par le Déléataire.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Objet de la délégation de service public

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement touristique, le Territoire de l'Ouest (le délégant) confie à la SPL TAMARUN (le délégataire) la gestion, l'exploitation technique et commerciale et l'entretien du camping intercommunal situé à l'Hermitage les Bains.

Afin de favoriser l'accès aux vacances en bord de mer des familles les plus modestes, le Déléataire a pour obligation d'accueillir les familles bénéficiaires de l'aide au temps libre de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pendant les périodes de vacances scolaires.

Date d'effet et durée de la convention

La convention a pris effet à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 août 2024. Trois avenants modifient la date de fin de contrat, le dernier, l'avenant n°10 validé au Conseil Communautaire en novembre 2025 instaure la prolongation du contrat jusqu'au 31 janvier 2026.

Caractéristiques générales

L'exploitation comprend les missions suivantes telles qu'elles ont été définies dans les différents articles du contrat :

- La mise à disposition des biens et équipements du camping sous la responsabilité du délégataire – soit 106 hébergements (61 emplacements libres, 20 tentes safari, 25 bungalows), des bâtiments administratifs et d'exploitation, un parking clôturé et sécurisé de 127 places ainsi que des espaces communs et des services (accueil, sanitaires, laverie, snack, coin feu, coin jeu) répartis sur 3 hectares ;
- L'exploitation et l'entretien courant des biens et équipements relevant du camping ;
- La réalisation d'investissements prévus à l'article 12.2 de la convention comprenant :
 - la construction, à la place de 25 emplacements nus, de 25 habitations légères de loisirs (HLL) équipées, suivants : 15 HLL d'une capacité maximale de 6 personnes et 10 HLL d'une capacité maximale de 4 personnes ;
 - la rénovation des 20 tentes Safari existantes sur le camping ;
- La gestion financière de l'équipement ;
- La responsabilité des relations avec les utilisateurs.

Le délégataire doit assurer la gestion de ce service public à ses risques et périls. La rémunération du titulaire de la délégation se fait grâce aux ressources que procure l'exploitation du service délégué.

3. BILAN DE L'ANNÉE 2025**3.1. BILAN DE L'ACTIVITÉ DU CAMPING****Faits marquants**

Le bilan est présenté en année complète pour 2025 conformément aux articles 8.2. et 17 de la DSP.

L'année 2025 a été marquée par :

- L'application de la nouvelle grille tarifaire instaurée, en application de l'avenant 7, à partir du 1er janvier 2025 ;
- La validation d'une date de fin de contrat de DSP fixée au 31 janvier 2026 – en application de l'avenant 10 venant modifier le précédent avenant 9 ;
- Le cyclone Garance, fin février 2025 : Le passage du cyclone à l'approche des vacances scolaires, a nécessité le démontage préventif des tentes Safari ainsi que l'évacuation du site. Cet épisode a entraîné environ 10 jours d'exploitation perdue en haute saison, accompagnés d'annulations et de demandes de remboursement, pour une perte de chiffre d'affaires estimée à environ 39 K€ ;
- Le remplacement des Tentes Safari en mars 2025

Remarque des services TO : le rapport d'activité 2024 indiquait que la baisse de chiffre d'affaire était due au cyclone Belal et à la « vétusté des tentes safaris (baisse du taux de fréquentation sur ce type d'hébergement), les nouvelles tentes Safari n'ayant été opérationnelles qu'en septembre 2024 ». La SPL a été interrogée et a indiqué que les nouvelles tentes ont été livrées en juin 2024 mais qu'elles n'ont été installées qu'à la fin de la période cyclonique de la saison 2024-2025 – ce qui correspondrait à l'information de mars 2025 ci-dessus.

- La réalisation de travaux d'urgence sur 7 bungalows suite à des dégradations des planchers liées à des infiltrations d'eau ;

- La reprise des activités classes de découvertes de l'association « Mille Aventure ».

Fréquentation du camping

- Nombre de nuitées

En 2025, le camping comptabilise un total de 50 477 nuitées contre 57 891 en 2024, soit une baisse de 13 %. La SPL explique cette baisse par :

- ▶ Une transformation progressive de la demande du camping traditionnel vers les hébergements équipés (tentes et bungalows) ;
- ▶ Un arbitrage budgétaire des familles.

- Nombre de clients

En 2025, le camping a accueilli un total de 16 427 clients contre 17 526 clients en 2024, soit une baisse de 6 %. La SPL explique cette baisse par les facteurs suivants :

- ▶ Le passage du cyclone Garance ;
- ▶ Un ralentissement de la dynamique commerciale.

- Provenance géographique de la clientèle

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% Réunion	99.36	93.19	92.61	85.64	90.80	96.68	94.56
% Métropole	3.99	5.63	7.21	11.80	8.32	1.58	5.29
% Europe	1.09	1.18	0.43	0.69	0.88	0.71	0.10
% Hors Europe	0.15	0	0	1.87	0	1.03	0.13

En 2025, les clients en provenance de La Réunion sont répartis comme suit :

- 32 % de l'Ouest (-6 % par rapport à 2024) ;
- 25 % du Nord (-23 % par rapport à 2024) ;
- 25 % du Sud (-9 % par rapport à 2024) ;
- 18 % de l'Est (+15 % par rapport à 2024).

- Nombre de familles accueillies

4 728 familles ont été accueillies au camping en 2025, contre 5 039 familles en 2024 – soit une baisse d'environ 6 %.

Le nombre de familles bénéficiaires de l'aide au temps libre de la CAF est passé de 1 117 en 2024 à 1 244 en 2025 soit une augmentation d'environ 11 %.

Animations du camping

Les animations sont externalisées et assurées par une association ou des prestataires externes. Des animations pour adultes et enfants sont proposées tout au long de l'année et plus particulièrement lors des vacances scolaires.

1 129 enfants ont participé aux activités en 2025 ; 106 évènementiels adultes ont été organisés.

Évènementiels et partenariats

Des partenariats avec des associations sont établis afin d'optimiser le taux de remplissage en dehors des vacances scolaires et/ou d'améliorer la visibilité du camping auprès de nouveaux publics.

En février 2025 le camping a été le lieu de la manifestation associative « Bivouac au camping ».

Des établissements scolaires (1er et 2nd degré), des associations sportives comme la Ligue de Judo de La Réunion, l'UNSS de La Réunion, la Ligue Réunionnaise de Surf, le Judo Club de l'Ouest ont également organisé des manifestations sur le site.

Le camping a accueilli également des manifestations telles que les Francofolies ou la Rando Vélo intercommunale.

Questionnaire de satisfaction adressé aux usagers

Pour ce bilan de 2025, la SPL a changé la présentation des résultats de manière plus synthétique.

L'analyse met en évidence un niveau global de satisfaction contrasté, mais également par des points de fragilité récurrents.

136 questionnaires de satisfaction ont été analysés. Les points suivants ont été relevés :

Points de satisfaction

- ▶ Accueil et relation client : 96,4 %
- ▶ Formalités d'arrivée et de départ : 90,5 %

Analyse SPL : ces résultats confirment la qualité de l'accompagnement des usagers et l'implication des équipes dans la gestion opérationnelle du site.

Points intermédiaires

- ▶ Qualité globale des installations : 78,1 %
- ▶ Appréciation de l'emplacement : 75 %

Analyse SPL : ces niveaux traduisent une satisfaction globale correcte, mais perfectible, notamment sur l'expérience d'hébergement.

Points de fragilité

- ▶ Sanitaires : 68,6 %
- ▶ Équipements (bungalows et tentes Safari) : 56,7 %
- ▶ Perception des règles de sécurité : 53,3 %

Analyse SPL : ces résultats mettent en évidence des marges d'amélioration significatives sur notamment le confort des hébergements, la qualité et la modernité des équipements et la perception globale du niveau de service.

Par ailleurs ces enquêtes mettent en exergue des attentes au niveau :

- ▶ Des animations et activités ;
- ▶ Du confort des équipements notamment la cuisine ;
- ▶ De l'ombrage sur le site ;
- ▶ Des aménagements supplémentaires (jeux, points d'eau, espace de vie).

Gestion commerciale et communication

La SPL ne relate pas d'actions commerciales et de communication pour 2025.

Remarque des services TO : la SPL n'a pas de personnel dédié pour la dynamique commerciale. L'absence d'actions peut justifier la baisse de fréquentation sur cette période.

3.2. BILAN FINANCIER DU CAMPING

Pour cette 10^{ème} année de gestion, le chiffre d'affaires global du camping K€ en 2024 à 882 K€ en 2025.

Le compte d'exploitation 2025 du 1er janvier au 31 décembre 2025 :

	2024	2025	ECART	% Evolution 2024/2025
Chiffre d'affaires DSP	835 816 €	881 936 €	46 120 €	6%
Location Emplacements	221 946 €	209 610 €	- 12 336 €	-6%
Location Tentes Safaris	216 189 €	226 860 €	10 671 €	5%
Location Bungalows	378 943 €	423 212 €	44 269 €	12%
Ventes annexes	12 838 €	16 754 €	3 916 €	31%
Snack Camping	5 500 €	5 500 €	- €	0%
Location place de parking Camping	400 €	- €	- 400 €	-100%
Autres produits	110 785 €	94 307 €	- 16 478 €	-15%
74- Subventions d'exploitations	69 701 €	91 172 €	21 471 €	31%
75- Autres produits de gestion courante	366 €	3 135 €	2 769 €	756%
79- Transferts de charges	40 718 €	- €	- 40 718 €	-100%
Total Produits	946 601 €	976 243 €	29 642 €	3%
CHARGES				
60- Achats	126 501 €	110 201 €	- 16 299 €	-13%
61- Services extérieurs	178 819 €	176 742 €	- 2 078 €	-1%
62- Autres services extérieurs	16 808 €	24 968 €	8 159 €	49%
63- Impôts, taxes et versements assimilés	10 064 €	10 378 €	314 €	3%
64- Charges de personnel	433 688 €	441 479 €	7 791 €	2%
65- Autres charges de gestion courante	3 836 €	6 332 €	2 496 €	65%
66- Charges financières	3 535 €	2 810 €	- 725 €	-21%
67- Charges exceptionnelles	578 €	- €	- 578 €	-100%
68- Dotations aux amortissements et prov	209 783 €	182 181 €	- 27 602 €	-13%
Total Charges	983 611 €	955 090 €	- 28 522 €	-3%
Résultat Brut d'exploitation	- 37 010 €	21 154 €	58 164 €	-157%
- Dotation aux provisions sur créances	- 148 €	- 1 789 €	- 1 641 €	1105%
+ Reprise sur provisions sur créances	- €	2 034 €	2 034 €	100%
Frais de structure et d'encadrement	- 223 207 €	- 244 718 €	- 21 512 €	10%
Résultat Net d'exploitation	- 260 365 €	- 223 319 €	37 046 €	14%

Le résultat net comptable avant imputation des frais de structure de la SPL s'élève à 21 154 € en 2025, soit une amélioration notable au regard du résultat brut 2024 qui s'élevait à -37 K€.

La SPL indique un déficit d'exploitation de -223 k€ en 2025, après imputation des frais de structure qui s'élèvent à 244 K€.

La DSP présente un déficit en baisse de 14% par rapport à 2024.

Les produits 2025

• Les recettes d'exploitation

Chiffre d'affaires	2024	2025	ECART	% Evolution 2024/2025
Location Emplacements	221 946 €	209 610 €	- 12 336 €	-6%
Location Tentes Safaris	216 189 €	226 860 €	10 671 €	5%
Location Bungalows	378 943 €	423 212 €	44 269 €	12%
Ventes annexes	12 838 €	16 754 €	3 916 €	31%
Snack Camping	5 500 €	5 500 €	- €	0%
Location place de parking Camping	400 €	- €	- 400 €	-100%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	835 816 €	881 936 €	46 120 €	6%

En 2025, le chiffre d'affaires hébergement se répartit comme suit :

- 49 % par les bungalows contre 46 % en 2024
- 24 % par les emplacements nus contre 27 % en 2024
- 26 % par les Tentes Safaris contre 26 % en 2024

Le chiffre d'affaires a augmenté de 6 % par rapport à 2024 qui s'explique par l'application de la nouvelle tarification CAF depuis le 1^{er} janvier 2025.

S'agissant de l'activité du snack, le chiffre d'affaires généré par le snack est resté stable par rapport à 2024.

Il n'y a pas eu de chiffre d'affaires sur la location des places de parking du fait de la fin de la convention d'occupation en août 2024.

- Autres produits

SYNTHESE AUTRES PRODUITS	2024	2025	ECART	2024/2025
74- Subventions d'exploitations	69 701 €	91 172 €	21 471 €	31%
75- Autres produits de gestion courante	366 €	3 135 €	2 769 €	756%
79- Transferts de charges	40 718 €	- €	40 718 €	-100%
TOTAL AUTRES PRODUITS	110 785 €	94 307 €	- 16 478 €	-15%

Subventions d'exploitation : Le montant des subventions augmente de 21K€. Il s'agit de la quote-part virée au résultat concernant la subvention des nouvelles Tentes Safari à partir de septembre 2024 (année pleine en 2025).

Autres produits de gestion courante : Le montant des autres produits de gestion courante correspond à la caution du snack camping comptabilisée en gain.

Transferts de charges : Le compte transfert de charges est à zéro conformément aux nouvelles règles du Plan Comptable 2025.

Les charges

SYNTHESE DES CHARGES	2024	2025	ECART	% Evolution 2024/2025
60- Achats	126 501 €	110 201 €	- 16 299 €	-13%
61- Services extérieurs	178 819 €	176 742 €	- 2 078 €	-1%
62- Autres services extérieurs	16 808 €	24 968 €	8 159 €	49%
63- Impôts, taxes et versements assimilés	10 064 €	10 378 €	314 €	3%
65- Autres charges de gestion courante	3 836 €	6 332 €	2 496 €	65%
66- Charges financières	3 535 €	2 810 €	- 725 €	-21%
67- Charges exceptionnelles	578 €	- €	- 578 €	-100%
68- Dotations aux amortissements et provisions	209 783 €	182 181 €	- 27 602 €	-13%
TOTAL CHARGES	549 923 €	513 611 €	- 36 313 €	-7%

- Achats

Le compte Achats est en baisse de 13 % par rapport à 2024 du fait notamment de la baisse des postes eau et électricité.

- Services extérieurs

Le poste service extérieurs global (202 K€) augmente de 3 % par rapport à 2024 notamment avec les dépenses d'honoraires liées à l'accompagnement juridique dans le cadre des renégociations de la DSP.

- Autres charges de gestion courante

En 2025, ce compte est impacté par la mise en perte de la créance du client RATO, ancien gérant du snack du camping.

- Charges financières

Le montant des charges financières baisse de 700€ par rapport à 2024 en lien avec la baisse des montants d'intérêts sur emprunt conformément aux tableaux d'amortissement des prêts en cours.

- Dotations aux amortissements et provisions

Il s'agit des charges habituelles de dotations aux amortissements (immobilisations) minorées de 30 K€ correspondant au calcul de l'amortissement de caducité.

- Charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL	2024	2025	ECART	% Evolution 2024/2025
Masse salariale et cotisations sociales patronales	433 688 €	441 479 €	7 791 €	2%

La masse salariale globale est en hausse de 2% par rapport à 2024 ce qui représente un montant de 8K€. Cette augmentation est due notamment aux hausses légales et conventionnelles liées à l'inflation et à l'ancienneté (prime d'ancienneté qui augmente de 1% chaque année).

De plus une prime de partage de la valeur plus importante a été versée aux

- Frais de structure

Les frais de structure affectés au contrat s'élèvent à 245 k€ en 2025, contre 223,2 k€ en 2024, soit une hausse de 10 %, en corrélation avec l'évolution du Chiffre d'Affaires et des ETP dédiés – selon la méthode de clé de répartition dite « 50 % ETP / 50 % CA ».

Les informations relayées par la SPL dans ce rapport indiquent que la méthodologie a changé en 2022 afin de répondre au rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes délibéré en mars 2021 qui recommandait de « déterminer une clé de répartition stable des frais généraux de la société imputable aux différents contrats », et que la méthode choisie en lien avec le cabinet de conseil Finance Consult a été validé en présence du Commissaire aux Comptes par le Conseil d'Administration du 12 juin 2023.

Remarque des services du TO : la SPL n'a communiqué aucun détail de calcul liés à ces frais de structure. Ces montants sont issus de la méthode d'imputation analytique de la SPL, et liés aux charges et frais généraux et de chaque direction de la SPL, qui ne sont pas détaillés dans le rapport annuel de la DSP camping.

4. BILAN DE JANVIER 2026 (FIN DE LA DSP)

La fin du contrat de DSP avait été calée au 31 janvier afin de tenir compte de la saison touristique et la fin des vacances scolaires à la Réunion.

La SPL TAMARUN a remis son rapport d'activité de janvier 2026 relatif au dernier mois d'exécution du contrat de DSP. Le rapport est construit de la même que les rapports annuels des années précédentes incluant des comparatifs entre année N et N-1. Ce rapport étant mensuel, les comparatifs ont été réalisés par la SPL entre janvier 2026 et la moyenne mensuelle de 2025.

Le rapport présente également des éléments de bilan comptable de fin de DSP.

Ci-après l'extrait du rapport du compte d'exploitation de ladite période :

	2025 / 12	2026	ECART	% Evolution 2025/2026
Chiffre d'affaires DSP	73 495 €	121 442 €	47 948 €	65%
Location Emplacements	17 468 €	26 275 €	8 807 €	50%
Location Tentes Safaris	18 905 €	33 369 €	14 464 €	77%
Location Bungalows	35 268 €	60 487 €	25 220 €	72%
Ventes annexes	1 396 €	973 €	- 423 €	-30%
Snack Camping	458 €	339 €	- 120 €	-26%
Autres produits	7 859 €	1 570 282 €	1 562 423 €	19881%
74- Subventions d'exploitations	7 598 €	707 662 €	700 064 €	9214%
75- Autres produits de gestion courante	261 €	862 620 €	862 359 €	330090%
Total Produits	81 354 €	1 691 724 €	1 610 371 €	1979%
CHARGES				
60- Achats	9 183 €	10 893 €	1 709 €	19%
61- Services extérieurs	14 728 €	19 845 €	5 116 €	35%
62- Autres services extérieurs	2 081 €	4 867 €	2 786 €	134%
63- Impôts, taxes et versements assimilés	865 €	2 163 €	1 298 €	150%
64- Charges de personnel	36 790 €	42 761 €	5 971 €	16%
65- Autres charges de gestion courante	528 €	1 562 070 €	1 561 542 €	295945%
66- Charges financières	234 €	214 €	- 20 €	-9%
68- Dotations aux amortissements et provis	15 182 €	12 247 €	- 2 935 €	-19%
Total Charges	79 591 €	1 655 059 €	1 575 468 €	
Résultat Brut d'exploitation	1 763 €	36 665 €	34 903 €	
- Dotation aux provisions sur créances	- 149 €	- 395 €	- 246 €	165%
+ Reprise sur provisions sur créances	169 €	- €	169 €	-100%
Frais de structure et d'encadrement	- 20 393 €	- 23 553 €	- 3 160 €	15%
Résultat Net d'exploitation	- 18 610 €	12 718 €	31 328 €	168%

Analyses de la SPL :

1. Le poste 74 « Subventions d'exploitations » à hauteur de 707 662 € en 2026 correspond aux subventions d'investissement reçues de la part du TO pour les habitations Légères de Loisirs (HLL) en 2020 et les nouvelles tentes Safari en 2024. Suite à la clôture de la DSP, le solde des subventions

restant à virer correspondant à un montant de 700 k€ au 31 jan
venir en déduction du prix de cession des biens de retour.

2. Le poste 75 « Autres produits de gestion courante » à hauteur de 862 620 € en 2026 correspond à la Valeur Nette Comptable (VNC) minorée du solde des subventions afférentes à ces biens.
3. le poste de 65 « Autres charges de gestion courante » à hauteur de 1 562 070 représentent la Valeur Nette Comptable (VNC) des biens de retour cédés.

Remarque des services du TO : les ratios d'évolution et le comparatif choisi par la SPL ne sont pas représentatifs de l'activité du camping, il aurait été préférable de comparer janvier 2026 à janvier 2025 dans ce rapport.

5. PERSPECTIVES 2026

La DSP relative au camping de l'Hermitage-les-Bains a pris fin au 31 janvier 2026. Un protocole de fin de contrat est à établir afin de fixer les conditions de sortie de contrat (sort des biens, conditions financières, devenir du personnel).

Le camping est fermé pour pouvoir réaliser des travaux, d'une part des travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement, et d'autre part pour des travaux de réhabilitation conséquents.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/09/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17/09/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Économie Tourisme Culture du 14/09/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport d'activités de l'année 2025 et de janvier 2026 (dernier mois du contrat) relatif à l'exploitation du camping intercommunal de l'Hermitage-les-Bains via une délégation de service public.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président